

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 2 Septembre 1963

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DE LA DEFENSE

N° 413 / PR/MAID/CTM.

- SOMMAIRE -

Nomination d'Officiers.

LE C R E T DU PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la loi 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la
République du DAHOMEY ;

VU la loi 62-30 du 27 Juillet 1962 portant statut général des
personnels militaires de l'Armée Dahoméenne ;

VU les resultats obtenus par les élèves des Ecoles de formation
des Officiers agréés par le Gouvernement de la République du
DAHOMÉY ;

SUR proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la
Défense

D E C R E T E

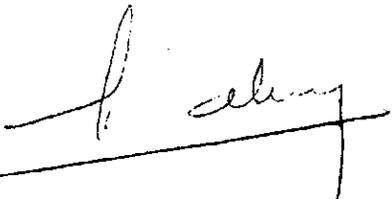
ARTICLE 1ER.

Les élèves Officiers DOSSOU François et LEGONOU
François sont promus au grade de Sous-Lieutenant.

ARTICLE 2.-

Le présent Décret qui prendra effet pour compter du
1er Octobre 1963 sera enregistré et publié au Journal Officiel
de la République du DAHOMEY.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DE LA DEFENSE


M. A R O U N A .


H. M A G A .

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE 4
MAJD 2
M^r 2
10